

Ce colloque s'adresse à des historiens du droit, des historiens de l'Ancien Régime et des littéraires. Comme le montrent les ouvrages que nous mettrons en regard en guise de sollicitation pour une recherche commune, il nécessite en effet la rencontre des travaux de différentes disciplines. Dans un livre récent, *Écrire les coutumes. Les droits seigneuriaux en France* (PUF, « Le nœud gordien », 2006), Martine Grinberg montre les conséquences de la mise en écrit des coutumes, en France, à partir du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, sur le contenu du droit, la production de la norme juridique, l'autorité des droits seigneuriaux. Elle attire ainsi l'attention, en amont de ce que l'histoire du livre a pu dire de l'histoire du droit, sur le pouvoir propre de la « mise en écrit » et l'action même de l'écriture dans la constitution du droit.

Une autre perspective sur les rapports de l'écriture et du droit est celle qui inscrit l'écriture dans la continuité des pratiques sociales d'un seul individu. Les rapports entre Montaigne magistrat et l'auteur des *Essais* ont été mis en évidence par les travaux d'André Tournon dans un sens qui intéresse notre réflexion. Ils montrent en effet comment la forme même de l'essai est issue des formes de la glose juridique, discours et citations notamment, et donc d'un type spécifique de production – ou de mise à distance – de l'autorité (*La Glose et l'essai*, 2000). Ils inscrivent ainsi la pratique de l'essai et son mode d'accroissement perpétuel dans une certaine conception du magistrat, qui en fait « un simple adjuvant des régulations spontanées du corps civique, non le représentant d'une autorité supérieure ».

Ces deux ouvrages posent ainsi plusieurs questions : quel est le rapport existant entre une formation professionnelle (culturelle, intellectuelle) et l'écriture ? Quel est celui que l'on peut établir entre la mise en écrit d'une règle, d'un jugement, et la production d'une forme ? C'est donc cet objet, l'écriture, que nous voudrions proposer à la réflexion à partir de ce cas particulier qu'est l'écriture des juristes et des magistrats, pour tenter de réfléchir aux rapports possibles entre cette expérience singulière (et l'éventuel sens de l'écriture qu'elle met en évidence) et la question plus large de l'action d'écriture, ou de l'écriture comme action. Dans quelle mesure l'écriture du droit peut-elle constituer un « modèle » (pour l'historien de la littérature) des pouvoirs de la mise en écrit, ou de l'écriture, en particulier dans le cas des lettres ou des belles-lettres ? Qu'en est-il du rapport effectif, factuel, que l'on peut établir entre différentes pratiques sociales de l'écrit chez des juristes ou des magistrats dans la période concernée, autour de ce premier XVII<sup>e</sup> siècle où sont mis en place les moyens d'institutionnalisation de l'activité lettrée ?

Organisatrice :  
Laurence Giavarini (uB - CGC)

Centre Georges Chevrier, UMR CNRS uB 5605  
4 bd Gabriel - 21000 DIJON - France  
Tél. : 33 (0)3.80.39.53.52 - Fax : 33 (0)3.80.39.54.68  
mail : Centre-Georges.Chevrier@u-bourgogne.fr



UNIVERSITE DE BOURGOGNE  
CENTRE GEORGES CHEVRIER  
UMR CNRS uB 5605



## Colloque : L'écriture des juristes, un « modèle » d'action de l'écriture ? (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)



Organisatrice :  
Laurence Giavarini (uB - CGC)

Contact :  
Centre Georges Chevrier, UMR 5605  
4 bd Gabriel - 21000 DIJON - France  
Tél. : 33 (0)3.80.39.53.52  
Centre-Georges-Chevrier@u-bourgogne.fr  
<http://tristan.u-bourgogne.fr/CGC.html>

Dijon

Amphithéâtre Bianquis

09 - 10 avril 2009

**Judi 09 avril 2009**  
Amphithéâtre Bianquis

9h30 : Accueil des participants  
10h00 : Ouverture du colloque par Pierre Bodineau (directeur du Centre Georges Chevrier)  
10h15 : Introduction (Laurence Giavarini, MCF, université de Bourgogne)

### 1. L'écriture de la coutume, un modèle ?

10h30 : Boris Bernabé (MCF hist. du droit, uB) - *La coutume de l'écriture ou les fonctions de la plume chez les juristes médiévaux*  
11h00 : Martine Grinberg (ingénieure de recherche CNRS, EHESS-CRH) - *Sur la coutume*  
11h30 : Jean Bart (prof émérite, uB) - *Réécrire ou réformer la coutume*

12h00 : Discussion des communications de la matinée

### 2. Faire œuvre de juriste

14h15 : Olivier Guerrier (MCF HDR littérature française du XVI<sup>e</sup> s., université de Toulouse-le-Mirail / IUF) - *La poésie des juristes*  
14h45 : Robert Descimon (directeur d'études en histoire moderne - EHESS) - *La fonction de l'écriture en nom personnel dans l'œuvre de Charles Loyseau (1563-1627)*

15h15 : Discussion et pause

15h30 : Philippe Audegean (MCF en italien à l'université de Paris III) - *Beccaria et l'écriture du droit moderne à l'âge de la séparation entre science et poésie*  
16h00 : Gilles Trimaille (MCF hist. droit, uB) - *Jeremy Bentham et la langue des juristes*

16h30 : Table ronde. Coordination : Christian Biet (professeur d'Histoire et Esthétique du Théâtre. Institut Universitaire de France. Université Paris X-Nanterre.)

**Vendredi 10 avril 2009**  
Amphithéâtre Bianquis

8h30 : Accueil des participants

### 3. Comment les juristes écrivent le droit.

08h45 : Patrick Arabeyre (directeur d'études - Ecole des Chartes) - *Manière d'enseigner et œuvres issues de l'enseignement chez les derniers bartolistes français (XV<sup>e</sup> - 1<sup>ère</sup> moitié du XVI<sup>e</sup> siècle) : la fin d'une écriture ?*

09h15 : André Tournon (prof. émérite de littérature XVI<sup>e</sup>, université d'Aix-Marseille) - *Marques et poids de la « profération » dans l'écriture juridique au XVI<sup>e</sup> siècle*

09h45 : Stephan Geonget (MCF de littérature XVI<sup>e</sup>, CESR Tours) - *Les arrêts notables. De Jean Papon à Montaigne, du cas au récit*

10h15 : Discussion et pause

10h30 : Alexandre Tarrête (MCF en littérature XVI<sup>e</sup>, université de Paris IV-Sorbonne) - *Les œuvres de juriste de Guillaume du Vair*

11h00 : Alain Wyffels (directeur de recherche CNRS - Centre Chevrier) - *Notes manuscrites et œuvre publiée d'Alberico Gentili*

11h30 : Discussion des communications de la matinée

### 4. Actions de l'écrit

14h15 : Marion Lemaignan (IUE de Florence) - *Les factums: une écriture sans modèle ? Avocats et actions d'écriture entre droit et discours social au XVII<sup>e</sup> siècle*

14h45 : Dinah Ribard (MCF à l'EHESS-CRH) - *L'écriture de la doctrine*

15h15 : Christophe Blanquie (EHESS-CRH, histoire moderne) - *L'écriture d'un juriste : Scipion Dupleix*

15h45 : Discussion et pause

16h00 : Fabrice Hoarau (MCF hist. du droit, uB) - *La Bruyère et le droit*

16h30 : Discussion finale. Bilan du colloque.